

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 22 Décembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-12-22-04

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">16/12/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 15</p> <p>Représentés : 3</p> <p>Absents : 5</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT,</p> <p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Patrick BERMOND par Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Sébastien VILLAIN par Madame Catherine CATHELY WANTIEZ</p> <p>Étaient absents : Madame Marie-Hélène MARCEL (excusée), Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Madame Marylène FRANZ (excusée), Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget principal</p> <p>Convention avec la fondation 30 millions d'amis</p> <p>Stérilisation et identification des chats errants</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire face à la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune, il est préconisé de procéder à leurs stérilisations et identifications.</p> <p>Il ajoute que le conseil municipal l'autorise à signer une convention entre la commune, qui capturera les chats et Monsieur BOUBAKER qui procédera à leur stérilisation et identification selon les tarifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 euros pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (Fichier national) ; - 70 euros pour une castration + puce électronique I-CAD. <p>Dans la continuité de cette démarche, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis afin de financer cette campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. L'identification des chats sera faite au nom de la fondation 30 millions d'amis.</p> <p>Monsieur le Maire précise que la fondation 30 millions d'amis propose de participer aux frais vétérinaires à hauteur des tarifs associatifs, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 euros TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD; - 60 euros TTC pour une castration + puce électronique I-CAD. <p>Monsieur le Maire explique que ne sachant pas combien de mâles ou de femelles seront concernés, la fondation part sur une moyenne de 70 euros par chat. Il estime qu'il sera possible de faire stériliser et identifier 15 chats errants au cours de l'année 2022 pour un budget total s'élevant à $70 \times 15 = 1050$ euros.</p> <p>Monsieur le Maire informe le conseil que la fondation 30 millions d'amis financera 50 % du budget établi, soit 525 euros et la commune versera à la fondation une contribution équivalente à 50% du budget restant, soit 525 euros également. Il explique ensuite que les tarifs proposés par Monsieur BOUBAKER étant supérieurs aux tarifs pris en charge par la Fondation 30 millions d'amis, la commune s'engage à financer la différence tarifaire, qui s'élève à 10 euros par chat.</p>

Suite et fin de la délibération n°2021-12-22-04

Monsieur le Maire informe le conseil que la fondation 30 millions d'amis financera 50 % du budget établi, soit 525 euros et la commune versera à la fondation une contribution équivalente à 50% du budget restant, soit 525 euros également. Il explique ensuite que les tarifs proposés par Monsieur BOUBAKER étant supérieurs aux tarifs pris en charge par la Fondation 30 millions d'amis, la commune s'engage à financer la différence tarifaire, qui s'élève à 10 euros par chat.

Monsieur le Maire note qu'au total, pour l'année 2022, la commune investira $525 + 150 = 675$ euros afin de mener à bien son projet de régulation des chats errants sur son territoire.

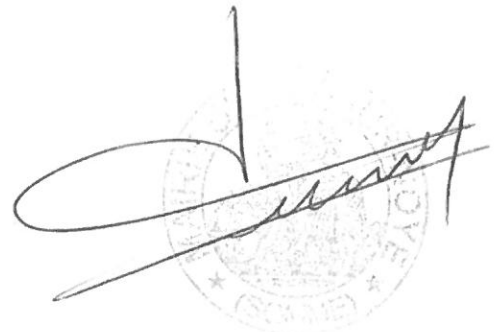
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune et la Fondation 30 millions d'amis pour le financement de la stérilisation et de l'identification des chats errants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'VILLE DE' at the bottom, with a star in the center. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.